

Le Pont de la Gare-Basse ou Pont de Sicre.

La commune de Salles d'Aude est reliée avec les communes limitrophes situées dans le département de l'Hérault, sur la rive gauche de l'Aude, à savoir : avec Nissan par le chemin d'exploitation n° 31 qui franchit la rivière d'Aude au moyen du Pont Suspendu et avec Lespignan, par le chemin de Grande Communication n°18 et le chemin n°1 de Fleury qui franchit la rivière également au moyen d'un Pont Suspendu dit de Fleury.

Mais, pour exploiter les propriétés sur la rive gauche de la rivière, les riverains utilisent le Pont Suspendu, puis longent le Canal des Anglais, ce qui fait un trajet supplémentaire. Dans le but de raccourcir le parcours, la Municipalité de Salles à l'intention de construire un nouveau Pont sur l'Aude au lieu dit "La Gare-Basse", point situé à 1230 mètres en aval du Pont Suspendu de Salles, et à 2200 mètres en amont du Pont Suspendu de Fleury. Construire ce pont raccourcirait de 1800 mètres le parcours pour aller à la "Gare Basse", aux "Anglades, aux" Ilhots"...

Un pont pour gagner du temps.

Pour atteindre ce résultat, la Commune avait déjà fait dresser antérieurement un projet de construction d'un pont. Celui-ci n'aboutira pas ; le montant de la dépense était alors de 164.900 francs dont le pont lui seul 114.000 francs, le prix des terrains des riverains 8000 francs, les aménagements autour du Pont...

La première idée aurait été d'acheter un Pont Métallique d'une longueur de 71,80 mètres et d'une largeur de 4,20 mètres.

Lors de la délibération municipale du 24 Mai 1899, Monsieur Pierre Carrière, Maire de Salles d'Aude, propose à ses Conseillers Municipaux de discuter les avantages et les inconvénients du projet. Par 8 voix contre 7, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement le dit projet et vote pour un emprunt de 123.700 francs pour contribuer à la dépense de ces travaux, sollicitant l'état afin d'obtenir une subvention extraordinaire de 41.200 francs. Pour cela, la Commune embauchera un Commissaire Enquêteur nommé Rouvière Joseph-Georges, habitant de Fleury, pour une durée de 3 jours, les 1, 2 et 3 mai 1899 de 13 heures à 17 heures. Pendant ces 3 jours, il recevra une liste de 313 contribuables de Salles, 28 habitant Fleury.

Une discussion sera alors engagée avec chaque personne. Tous les signataires de ces deux listes adhéreront au projet de la construction du Pont.

Sur ce compte-rendu, le Sieur Rouvière donnera son avis personnel. La construction de ce Pont est d'une utilité indispensable. De plus, il permettrait de rentrer en moins de temps les deux tiers de la récolte de la commune et soulagerait l'usure du Pont Suspendu déjà existant.

Enfin, du concret !

Hélas, trente ans passèrent et personne ne vit de pont. Les gens sont inquiets! Un Syndicat se formera pour essayer de trouver une solution.

Enfin, lors de la Délibération Municipale du 14 Juin 1928, sera votée une subvention de 170.000 francs en faveur du Syndicat. La construction du Pont sera faite en béton, qui nécessitera moins d'entretien.

Le Maire, Monsieur Pierre Carrière réunit ses 16 Conseillers Municipaux, dont 2 seront excusés, sous l'œil attentif du Secrétaire de séance, Monsieur Dieudonné Poudet.

Le Syndicat demande à la Municipalité d'aider financièrement cette entreprise reconnue d'utilité par tous les contribuables. Voté à l'unanimité, l'emprunt sera remboursé sur 20 ans, à partir de 1929.

Pourquoi « le pont de Sicre » ?

Au fait, pourquoi appelons nous ce Pont, le Pont de Sicre ?

Tout simplement parce que la Famille Sicre habitait près de ce dernier...